

SANTÉ

PHARMACIE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 10 juillet 2009 portant nomination au comité économique des produits de santé mentionné à l'article L. 162-17-3 du code de la sécurité sociale

NOR : SASS0930732A

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, la ministre de la santé et des sports et le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 162-17-3 et D. 162-2-1,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. André Tanti est nommé vice-président du comité économique des produits de santé, chargé des produits et prestations mentionnés à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale.

Article 2

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, la ministre de la santé et des sports et le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 10 juillet 2009.

*La ministre de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi,*
CHRISTINE LAGARDE

La ministre de la santé et des sports,
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du budget, des comptes publics,
de la fonction publique
et de la réforme de l'Etat,*
ERIC WOERTH